



Numéro 121
18 août 2021



BETTERAVES
- Fongicide T2

COLZA
- Désherbage

RESULTATS ESSAIS
- Variétés Blés
- Variétés Orge d'hiver
- Variétés Pois d'hiver
- Variétés Pois de printemps

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 25 du 10/08/2021. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Cultures 2020-2021. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VANCANENBROECK
07 79 99 53 40
Alexis CAULIER
07 86 97 30 58

Service Agronomie
418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



Quand août est pluvieux, août est radieux.

ETAT DE LA PLAINE

Avec la hausse des températures, la cercosporiose est de plus en plus présente, dans les parcelles en fin de rémanence de fongicide.

En maïs, les parcelles semées tardivement derrière C.I.V.E., arrivent également à floraison .

Les premiers semis de colzas sont réalisés.

Les parcelles de tournesols semés précocement dans le sud du département sont au stade début maturation.

BETTERAVE

(couverture)

Maladies

L'humidité et l'hygrométrie sont des facteurs favorables au développement de la cercosporiose dans les parcelles. Cette semaine la hausse des températures pourrait accélérer le développement de la maladie. Pour les parcelles qui ne sont pas sous protection T2, il est fortement recommandé d'envisager d'intervenir tout en respectant les seuils de déclenchement.

Les conditions climatiques étant très instables, il est recommandé de respecter les délais de couverture fongique et d'appliquer le deuxième fongicide 3 à 4 semaines après le 1^{er} passage.

➤ **Intervenir avec le second traitement fongicide 3 à 4 semaines après le T1**

➤ Seuils indicatifs de risque T1 avant le 15 août :

Maladies	T1	T2	T3
Cercosporiose	1 ^{ers} symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	5 %	20 %	25 %
Oïdium	15 %	30 %	30 %
Rouille	15 %	40 %	40 %

Notre conseil :



RESERVE AUX ADHERENTS



Adapter la tolérance variétale au risque maladies, allonger les rotations.

Conditions d'utilisation des fongicides : intervenir tôt le matin (avant 9 heures) avec une hygrométrie supérieure à 70 %, absence de vent et des températures pas trop élevées (maximum 15-20° C). Délai avant la pluie : 2 heures minimum

COLZA

1ers semis en cours

Désherbage

Rappel sur les préconisations de désherbage :



RESERVE AUX ADHERENTS

Réglementaire

Metazachlore

Tous les produits contenant du metazachlore sont autorisés à hauteur de **500 g/ha tous les 3 ans ou 750 g/ha tous les 4 ans.**

Rapsan TDI, Novall 1,8 L/ha = 720 g Métazachlore /ha
Alabama, Springbok 2,5 L/ha = 500 g Métazachlore /ha


Pour rappel sur la clomazone, diméthachlore et napropamide

Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthachlore, de la clomazone ou du napropamide plus d'une fois tous les 3 ans.



RESERVE AUX ADHERENTS



Retrouvez les bulletins info.pl  ine, les BSV de la région ainsi que les guides cultures sur notre site Internet.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites.